



LA CROIX

5

84, Grande-Rue 84.

DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines

5

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

La sœur cadette

Conte de Noël

J'ai souvent éprouvé que nos inventions de romanciers étaient plus timides dans le pathétique que les réalités de l'histoire. Et c'est pourquoi, au lieu d'écrire un conte de Noël fabriqué avec art, comme j'en avais d'abord l'intention, le récit que je vais vous faire ne sera que la transcription d'un fait exact.

Je visitais récemment la Bretagne. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, autrefois place de la Mairie, à Rennes, on me montra l'emplacement de la guillotine qui fonctionna sous la Révolution. Carrier était venu lui-même l'installer. La prison regorgeait de prisonniers politiques.

Point de ménagements ! s'écriait Carrier, ces gens-là sont hors la loi ! Ils ne sont pas hors l'humanité, répondait le maire de Rennes, un petit tailleur du nom de Leperrit, qui faisait tout ce qu'il pouvait pour atténuer les rigueurs du terrible conventionnel. Ce Leperrit était un homme sensible : il ne pouvait supporter le spectacle des exécutions, et précisément il était, pour les voir, aux premières loges, puisqu'elles s'accomplissaient sous le balcon du maire. Il alla donc trouver Carrier et l'emmena place de l'Égalité (aujourd'hui place du Palais). Là, il lui montra un soupirail par lequel le sang des victimes pouvait s'écouler plus facilement, et ne pas laisser des mares qui impressionnaient péniblement la population. Carrier l'écouta, et la guillotine fut transportée place de l'Égalité.

C'est place de l'Égalité que fut exécutée une jeune femme dont j'ai trouvé la courte biographie chez un libraire de Saint-Malo. Elle fut condamnée et guillotinée quelques jours avant Noël, condamnée le matin et guillotinée le soir. Elle s'appelait Claire de la Ronchais. On l'avait arrêtée, en même temps que ses sœurs, Mmes de Mirelle et d'Altillac, pour participation à la conspiration de la Rouërie. Le marquis de la Rouërie, vous le savez, avait fondé une association de la noblesse bretonne, dont le but devait être la lutte contre les excès révolutionnaires et le retour du roi. Il fut l'un des premiers organisateurs de la chouannerie. Mais il ne put mettre à exécution ses projets. Traqué, il mourut dans une ferme. Les registres de son association furent découverts, et les conjurés poursuivis et envoyés devant le tribunal de Rennes.

On avait procédé en hâte, et arrêté à tort et à travers. Il n'y avait aucunes preuves contre Mmes d'Altillac et de Mirelle, qui étaient les aînées de Mme de la Ronchais. Mais contre celle-ci la preuve était accablante. Son nom figurait sur les livres de comptes en regard d'une somme de quinze cents livres versées à la caisse commune.

Comment avez-vous pu verser une pareille somme ? lui demandèrent ses sœurs éplorées, qui la savaient peu fortunée et qui tremblaient pour elle. Elle gardait un silence déconcertant, ne donnait aucune explication, se renfermait en elle-même. Son avocat, touché de sa grâce et de son infortune, voucha à toutes forces la sauver, la pressant vainement de questions : elle continuait de se taire. Le temps augmentait le danger. Le tribunal allait se réunir. Cette charmante tête de vingt-cinq ans, toute fleurie de jeunesse et de beauté, et couronnée de boucles blondes, allait-elle tomber dans le panier du bourreau ?

Un jour que son avocat l'avait questionnée avec plus d'émotion et de sollicitude, il la vit se troubler, et il obtint enfin l'aveu que cet argent versé à la caisse de la Rouërie lui avait été remis par une autre personne avec mission de la faire parvenir. Mme de la Ronchais avait simplement servi d'intermédiaire. Ainsi elle n'avait pris, personnellement, aucune part à la conspiration.

Vous direz cela au tribunal ! s'écria l'avocat, transporté de joie. Vous êtes sauvée, je plaiderai votre bonne foi, l'ignorance où vous étiez de la destination de cet argent. Confiez-moi bien vite le nom de cette personne, afin que je le transmette au tribunal.

Le nom ? répondit Claire de la Ronchais. Vous voulez le nom ?

Evidemment. C'est la garantie de votre sincérité.

Vous voulez que je dénonce celle qui a eu confiance en moi ?

Mais vous êtes en danger de mort, Madame.

Je le sais.

Vous n'avez pas à prendre la place d'une autre. Vous devez vous sauver vous-même. Vous avez des enfants.

Mme de la Ronchais regarda son interlocuteur et doucement répliqua :

Mais... elle aussi.

Vous vous perdez, Madame.

Je n'y puis rien.

Touché de ce sublime sacrifice, il versa des larmes et supplia sa cliente. Elle s'obstina dans son refus de complé-

ter sa confiance. Quand l'affaire fut appelée, il n'avait pu en apprendre davantage. Au cours de sa plaidoirie, il fit allusion à cet admirable dévouement. Il chercha, au dernier moment, à arracher à Mme de la Ronchais le nom qui la sauverait. Mme de la Ronchais ne parla pas, et les juges, ne pouvant croire à tant d'abnégation, condamnèrent sans pitié.

Mmes de Mirelle et d'Altillac étaient acquittées, et Claire de la Ronchais condamnée à la peine de mort. En écoutant l'arrêt, les deux aînées eurent une crise de sanglots et se précipitèrent dans les bras de leur sœur cadette, qui demeura plus calme. Il fallut les séparer. L'exécution devait avoir lieu l'après-midi, et c'était le dernier adieu. Il fut déchirant. On ne sait comment on survit à de pareilles heures.

On avait enfermé les condamnés, au nombre de dix ou douze, dans une salle basse du Palais de Justice, qui est l'ancien Parlement de Bretagne. C'est là que Mme de la Ronchais attendit l'exécution. Par la fenêtre grillée elle pouvait apercevoir, sur la place de l'Égalité, la guillotine déjà dressée. Elle demanda par grâce qu'on lui donnât de quoi écrire, et sur une mauvaise table elle écrivit deux lettres. Dans l'une, elle consolait ses deux sœurs de sa mort. Dans l'autre, elle confiait la garde de ses enfants à sa belle-sœur, Mme Lorraine de la Ronchais. Puis elle attendit, pas longtemps. Ceux qui la virent monter sur l'échafaud ne purent se retenir de pleurer. Elle y monta avec une simplicité héroïque.

Mmes de Mirelle et d'Altillac avaient été mises en possession des deux lettres. Sans force de résistance, ne pouvant même plus pleurer, frappées en plein cœur par la mort de leur cadette, elles se laissèrent emmener avec les deux orphelins qu'elles étaient allées chercher dans l'hôtel de Mme de la Ronchais. On les conduisit du côté de Nantes, dans le

château de Mme Lorraine de la Ronchais, qui était un abri sûr. Elles y arrivèrent après trois jours de chevauchées, la veille de Noël.

Mes sœurs, vous arrivez à temps. Je cache chez moi un prêtre qui nous dira la messe de minuit. Mon mari est en Angleterre : il prépare le retour du roi. Avec vous, je ne serai pas seule pour ce jour de fête.

Mmes de Mirelle et d'Altillac, surprises, regardèrent leur belle-sœur. Celle-ci ne savait rien. Séparée de toute communication, elle ignorait le procès, la condamnation, la mort.

Mais qu'avez-vous, mes sœurs ? Vous avez la figure pâle et les yeux rougis.

Voici une lettre pour vous. Lisez cette lettre et vous comprendrez.

C'est une lettre de Claire. Pourquoi n'est-elle pas avec vous ?

Lisez, et vous comprendrez.

Mme Lorraine de la Ronchais lut cette lettre de la morte, qui était comme un testament.

Pourquoi me confie-t-elle ses enfants ? demanda-t-elle.

Vous n'avez pas achevé de lire.

Elle acheva sa lecture et poussa un cri.

Pourquoi l'a-t-on condamnée ?

Les deux sœurs, le lui expliquèrent. Alors il fallut la soutenir, car elle défaillait.

C'est pour moi, sanglotait-elle. C'est pour moi.

Pour vous ?

Oui, c'est pour moi qu'elle est morte sur l'échafaud. C'est moi qui l'avais chargée de remettre mon argent au marquis.

Elle prenait le fils et la fille de Claire de la Ronchais, elle les pressa sur son cœur.

Mes enfants, soupirez-elle, mes chers enfants !

HENRY BORDEAUX.

Gazette

Les manifestations au quartier latin

Paris a le respect des morts, et Gavroche arrête ses blagues quand passe un cercueil.

Hier soir, au « quartier », non loin de la Sorbonne, un corbillard passait.... Les manifestants se calmèrent un moment.... Devant le corbillard les barrières d'agents et de gardes municipaux s'ouvrirent. Des hommes recueillis, tristes comme on l'est quand on accompagne un mort à sa dernière demeure, suivaient nombreux derrière le cercueil.

Le cortège funèbre, sur le passage duquel les forces municipales formaient la haie, arriva devant les murs derrière lesquels M. Thalamas enseigne quelque chose....

Là, brusquement, les « deuilants » et leurs amis s'arrêtèrent.

Hou ! hou ! Thalamas ! A Charenton Thalamas !

Ils oublièrent « leur mort » pour conspuer Thalamas.

Un gardien de la paix s'avança : Messieurs, respect aux morts ! dit-il aux manifestants.

Les manifestants lui firent comprendre que le corbillard qui suivait était vide et regagna son dépôt.

Le gardien de la paix fut le premier à rire de l'aventure.

Les choses qui s'en vont

De son organisation d'antan, l'Hôtel des Invalides avait jusqu'ici conservé son bureau de tabac, situé sous la voûte, non loin de la chapelle. On le supprime, et à partir du 1^{er} janvier prochain nos vétérans devront aller en ville pour faire leur provision de tabac.

A la vérité, la clientèle de nos braves invalides n'était pas toute la clientèle de la débitante de « caporal » ; et c'est heureux pour elle, car ils ne sont guère plus de vingt, dont beaucoup ne fument pas. Mais il y a à l'Hôtel des bureaux nombreux, ceux de la place et ceux du gouvernement militaire de Paris, et de plus la marchande vendait des souvenirs aux visiteurs. Les fonds n'étaient donc pas mauvais, et c'est ce qui rend la suppression plus sensible à l'excellente femme.

Il y a une pétition qui demande au ministre de la Guerre de maintenir le bureau de tabac des invalides. Le dernier mot n'est donc pas dit.

Facilisons le repos aux travailleurs

Le grand conseil de l'Association catholique de la Jeunesse française a fait placarder à l'effigie suivante sur les murs de Nantes et de la région :

Acheteurs catholiques, Noël et le jour de l'an devraient être pour tous des jours de repos et de joie, et c'est au contraire, pour tant de travailleurs : employés de commerce, vendeuses de magasin, ouvrières confectionneuses, facteurs, livreurs, marmitons, etc., l'époque redoutée des fatigues, du surmenage.

Acheteurs, acheteuses, il ne dépend que de vous, très souvent, de remédier à cette situation : si vous le pouvez, ne faites pas vos commandes et vos achats les veilles de fête, en particulier dans ces jours de Noël et du premier de l'an.

Si vous êtes forcés, faites-le de bonne heure, pour donner le plus de liberté possible aux employés.

Ménagez les vendeurs et les vendeuses, épargnez-les tant de déballages inutiles. Ménagez les livreurs, épargnez-les tant de courses et de montées.

Le cinématographe en chemin de fer

Un ingénieur de Florence vient de prendre un brevet pour l'installation du cinématographe en chemin de fer, nous écrivons de Rome :

Une société s'est immédiatement constituée pour l'exploitation de ce brevet. Les voyageurs verront se dérouler sous leurs yeux durant les longs parcours les principaux « aysages », monuments, chefs-d'œuvre, musées, vues des pays qu'ils traverseront, ainsi que les principales industries du pays. On comprend qu'il y a là un puissant moyen de réclame qui permet de beaux succès à l'inventeur.

Epurez

La Lanterne aime ce mot : Epurez. Le procès Morioli lui a fait peur.

Il faut épurer la magistrature. Le salut de la République en dépend.

« Une fois encore, une fois de plus, inlassablement, au risque d'encourir le mépris des sceptiques et des satisfaits, nous crions aux républicains : « Prenez garde ! La République ne sera en sûreté qu'après que vous aurez chassé les mauvais serviteurs. »

Et tout cela parce qu'il y a des juges à Dijon.

Le Salon

de l'Aéronautique

Aujourd'hui s'est ouvert, au Grand Palais des Champs-Élysées, la première exposition internationale de l'aéronautique.

Cette exposition, qui durera jusqu'au 30 décembre, a été inaugurée à 10 heures, par M. Fallières, président de la République, assisté de M. Cruppi, ministre du Commerce.

L'exposition est divisée en deux parties : les « poids lourds » de l'automobile, les accessoires de cette industrie et les appareils de l'aéronautique.

C'est cette dernière partie qui est la plus intéressante et la plus passionnante.

Le public, qui y est venu nombreux, voit avec plaisir les appareils dont on lui parle constamment depuis un an.

Parmi ceux exposés, on remarque beaucoup l'aéroplane cellulaire Voisin, avec lequel Henri Farman accomplit de si jolies prouesses et dont la plus remarquable fut son voyage de Boury à Reims ; le *Delta-grange*, qui disputa si longtemps la suprématie des airs à son heureux rival Henri Farman ; le nouveau *Bleriot* dont les premiers essais auront lieu le mois prochain ; une copie de l'appareil Wright ; les monoplane de Pischoff-Keechlin, Robert Esnault-Pelterie et la *Libellule* de Santos-Dumont.

La *Libellule* se caractérise par ses dimensions restreintes, son envergure ne dépasse pas 5 mètres, sa surface est de 9 mètres carrés, son poids total n'atteint pas 67 kilos.

Cet appareil a été expérimenté avec suc-

cès par M. Santos-Dumont à Bagatelle où il pu parcourir, avec la plus extrême facilité, une distance de plus de 500 mètres.

Au stand d'honneur, on trouve l'appareil d'un précurseur, l'*Avion*, d'Adier. C'est le premier aéroplane qui ait volé en France voici de longues années. Dénommé la *Chauve-Souris*, cet appareil qui était mu par un moteur à vapeur, exécuta au camp de Satory, le 14 octobre 1893, un vol de 300 mètres.

A côté de ces « plus lourds » que l'air se trouve, sous la voûte centrale, le dirigeable *Ville-de-Bordeaux*, qui cube 3 000 mètres, dont la longueur est de 52 mètres et le diamètre de 15 mètres.

Ce dirigeable est gonflé par deux ventilateurs.

La nacelle a 28 mètres de long et contient un moteur de 80 chevaux. Cette nacelle repose sur un pont de fer à 3 mètres du sol. Deux escaliers permettent aux visiteurs d'y accéder. Une porte de 1^{er} 50 de large, dans la paroi métallique, permet de voir de près l'aménagement et le confortable du bord.

Rappelons que ce beau dirigeable est du même type militaire que les dirigeables *Ville-de-Paris* et *Clément-Bayard*.

Devant le grand succès — mérité — obtenu par cette exposition, M. Rives, commissaire général, estime qu'une telle manifestation ne doit pas disparaître à tout jamais. Aussi a-t-il décidé, avec beaucoup de raison, de publier un rapport précis, documenté par les intéressés eux-mêmes, qui sera un précieux exposé de tous les efforts tentés jusqu'à ce jour pour réaliser la conquête de l'espace.

Ajoutons, pour terminer, que si le succès obtenu par cette première journée, se poursuit, les jours suivants, il se pourrait que cette exposition fût prolongée de quelques journées.

A nos abonnés

Quelques-uns de nos lecteurs se sont préoccupés de la question de leur abonnement. C'est oublier que le jugement qui prétend attribuer à la *Croix* à la liquidation n'est ni définitif, ni susceptible d'excécution. Il faudra qu'il soit levé, il faudra qu'il soit signifié. Ensuite, viendront les délais d'appel et l'appel lui-même.

Ainsi, en vertu de l'effet suspensif de l'appel, le jugement n'est actuellement qu'une opinion judiciaire, « sans force et sans contrainte ». Nous espérons qu'il gardera toujours ce caractère.

Que nos amis continuent donc, avec un redoublement d'activité, leur propagande et envoient régulier de leurs abonnements. A moins d'un bon avis dans les tribunaux judiciaires, ils ont devant eux plus de six mois, avant même l'appel d'appel. Qu'ils mettent ce délai à profit pour porter la *Croix* à son maximum d'expansion.

Si on s'obstine encore à la frapper, il faut qu'elle reçoive le coup dans la plénitude de sa vie et de sa force. On s'aperçoit alors que la *Croix* a eu bien d'autres orages et qu'elle en est toujours sortie victorieuse. Elle est comme les arbres puissants : quand on les ébranle, ils poussent d'autres branches ; quand on les coupe, ils donnent naissance à des rejetons plus vigoureux.

Un démenti

à propos de M. André Fallières

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

Un certain nombre de journaux ont allégué que M. André Fallières, avocat à la Cour d'appel, aurait tué un de ses confrères, au cours de relations qu'il aurait eues avec la femme de ce dernier.

Une pareille imputation n'a pas besoin d'être démentie, mais pour couper court à tout commentaire, nous sommes autorisés à affirmer, de la façon la plus catégorique que le fils du président de la République ne connaît pas la dame dont il s'agit, qu'il n'a vu ni rencontré aucune fois, à aucune époque et qu'il n'a eu avec son confrère que les rapports de Palais auxquels peut donner lieu l'exercice de la profession d'avocat.

L'agitation redouble

au quartier latin

Thalamas conspué — Un cours libre, sur Jeanne d'Arc, en Sorbonne.

Le meeting des étudiants en médecine.

M. Thalamas a pu faire, hier, son cours sur la pédagogie de l'histoire : ses auditeurs avaient été soigneusement choisis : des forces policières empêchaient les interrupteurs d'approcher de la salle où professait l'insulteur de Jeanne d'Arc. L'amphithéâtre Michelet était occupé militairement.

A 5 heures, la carte suivante était remise à M. Puech, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres :

Maurice Pujol prie M. Puech de vouloir bien l'excuser s'il lui écrit pour aujourd'hui l'amphithéâtre Guizot (ou M. Puech devait faire son cours sur Euripide) pour y ouvrir le cours libre sur Jeanne d'Arc dont les étudiants patriotes ont demandé.

Les sentiments patriotiques de M. Puech lui feront comprendre ce procédé, imposé par les circonstances. S'il est embarrassé, il pourra d'ailleurs s'installer dans la salle réservée aux cours de M. Thalamas, dans la nécessité ne s'impose pas.

M. Alfred Croiset avait été averti par une carte du même genre.

Le programme annoncé fut exécuté. M. Maurice Pujol, publiciste, succéda à M. Egger et fit un cours libre sur Jeanne d'Arc. M. Puech voulut prendre place à sa chaire. On le sortit par une petite porte.

Mais, entre temps, M. Croiset avait appelé à son secours la force armée. Bientôt, sous la conduite d'un officier de paix, des zards, armés de fusils et des gardiens de l'amphithéâtre.

Je ne veux pas de conflit avec l'armée, dit M. Pujol.... Mes amis et moi, nous allons nous retirer !

Ils se retirèrent. Dans la rue on entendit



Les bergers à la Crèche

D'après un tableau de J. AUBERT

En ce temps-là, les bergers se dirent l'un à l'autre : Passons jusqu'à Bethléem, et voyons ce qui est arrivé, et ce que le Seigneur a fait connaître. S'étant donc hâtés d'y aller, ils trouvèrent Marie et Joseph, et l'enfant couché dans une crèche. A cette vue, ils reconnurent la vérité de ce qui leur avait été dit de cet enfant. Et tous ceux qui en entendirent parler, admirèrent ce qui leur avait été rapporté par les bergers. Or Marie conservait le souvenir de toutes ces choses, les repassant dans son cœur. Et les bergers s'en retournaient en glorifiant et louant Dieu de toutes les choses qu'ils avaient entendues et vues, selon ce qui leur avait été dit.

(S. Luc, ch. 2.)

Rome

Démenti officiel

Par dépêche de notre correspondant particulier :

La *Corrispondenza Romana* publie un communiqué sur les fausses nouvelles concernant le but du voyage du cardinal Lecot à Rome.

Les journaux blocards, dit-elle, annoncent que les prélats français venant à Rome pour le jubilé, conseillèrent un accommodement avec le gouvernement français pour donner une situation légale à l'Eglise de France. Les mêmes informations sont données sur le cardinal Lecot qui aurait même présenté un projet.

Nos renseignements pris à une source absolument compétente permettent de dire que toutes ces informations sont dépourvues de tout fondement. D'ailleurs le bon sens suffit à dire que rien n'étant changé du côté du gouvernement, ni en droit, ni en fait, il serait absurde de penser à de nouveaux projets.

Les ennemis de l'Eglise voient l'incohérence de leur situation et voudraient que l'Eglise fit des avances pour leur permettre quelque duperie. De là la campagne de la presse blocarde.

L'Agence Havas transmet la note suivante :

Le nombre des cardinaux français n'étant plus que de trois, fait sans précéd-

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Vendredi 25 décembre — NOËL

Samedi 26 décembre — SAINT ETIENNE

JEUDI 24 DECEMBRE 1909

La journée

Voici la grande solennité de Noël, si chère à la piété de tous.

Nos lecteurs se souviendront qu'à pareil jour Clovis, en recevant le baptême, consacrait au nom de la France un pacte de fidélité à Dieu et à l'Eglise.

A défaut d'hommage national, chacun, en récitant l'acte d'hommage que nous publions, renouvellera ce pacte pour son compte personnel.

La Chambre et le Sénat ayant, à force de concessions mutuelles, fini par se mettre d'accord sur les points contestés du budget partent en vacances jusqu'à mardi 12 janvier.

Un communiqué officiel de la « Corrispondenza Romana » dément tous les bruits de négociations lancés à l'occasion du voyage du cardinal Lecot.

Le « Dictionnaire » publie la liste des biens des établissements publics du culte dans le diocèse, pour lesquels s'ouvrent dans les diocèses de prescription.

L'agitation redouble au Quartier Latin.

En Sorbonne, un « cours libre » a été fait sur Jeanne d'Arc, en manière de protestation contre M. Thalamas.

Les étudiants en médecine continuent à manœuvrer de leur côté contre « le certificat d'admissibilité à l'agrégation de médecine ».

Aux cours des manifestations de ce matin, il y a eu plusieurs blessés. — Les candidats à l'agrégation de médecine ont fait grève.

La première exposition internationale de l'aéronautique a été inaugurée ce matin au Grand-Palais des Champs-Élysées par M. Fallières, président de la République.

ETRANGER. — On publie le texte de la circulaire adressée aux puissances par la Russie au sujet du programme de la Conférence.

Le « modus procedendi » proposé par l'Autriche est accepté par le Cabinet de Saint-Petersbourg.

Le Venezuela a renoué des relations régulières avec les Pays-Bas et les Etats-Unis.

Le département des Affaires étrangères de La Haye a été avisé que l'ancien ministre, M. Paul, a quitté le Venezuela aujourd'hui, avec mission d'aller à Paris et à La Haye pour entamer des négociations.

A l'occasion de la fête de Noël, la *Croix* ne paraît pas demain.

« La Croix Illustrée »

Sommaire du numéro du 27 décembre

ARTICLES D'ACTUALITE. — Le Bambino et les bambins (Henry Reverdy). — La messe de minuit sous la Terreur (S. H. Mac-Léod). — Moisson d'épées (Le Mème). — Veillées de Noël, poésie (abbé J. Barrière).

LE LIVRE DE LA SEMAINE : Les anciens Noëls (Noël Hervé).

CAUSERIES : historique : Précis (F. Duclaux-Montelli) ; il y a 50 ans ; — littéraire : la presse contre l'Eglise (J. Laurec) ; — artistique : Une image d'Épinal (Ch. Baussan) ; scientifique : Les locomotives sans feu, la chaudière des géants et l'automobile, la main sanglante (Cosmon) ; — humoristique : L'injustice humaine (Gentil-Garou) ; — Sur l'hygiène (Mme de Saint-Genès) ; — Récréations hebdomadaires (Félix-Jean).

VARIETES : Un Jésuite à l'Académie espagnole : Napoléon et le Cid, la nouvelle chirurgie du cœur : Barbey d'Aurevilly écrivain de mode, gitanes de la semaine.

ROMANS ET NOUVELLES : Le chevalier Des Touches (J. Barbey d'Aurevilly). — Duel d'âmes (V. Favet). — Le Noël d'un aveugle et de trois pierrots (J. Nesmy). — Noël lointain (Jean Saint-Yves).

ILLUSTRATIONS : Une visite à la crèche (tableau de Gérard Honthorst) ; — Un fort protégeant Caracas ; le palais présidentiel à Caracas ; — Visite de la reine d'Espagne à l'œuvre des enfants pauvres de Notre-Dame de Lourdes ; — Le futur palais des ingénieurs de la marine ; — Le juste prix (croquis de Lemoy) ; — Locomotive sans feu pendant la charge ; train remorqué par une locomotive sans feu.

Abonnement : Un an, France, 4 fr. ; étranger, 5 fr. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIII.